69853 - Il reste sceptique quant à la prononciation de la formule marquant son entrée en prière (takbir)

question

Je suis entrée dans la mosquée pendant que l'imam en posture assise procédait au salut de milieu de prière (tashahhoud) et je suis entrée alors en prière sans savoir si j'ai prononcé ou pas la formule inaugurale.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La prononciation de ladite formule constitue un des piliers de la prière. Ni l'oubli ni l'ignorance n'en dispensent l'orant et aucun geste ne peut la remplacer. Celui qui se souvient au cours de sa prière qu'il l'a oubliée ou doute de l'avoir prononcée, doit recommencer sa prière. Quant à celui qui éprouve le doute après avoir terminé sa prière,il n'a rien à réparer puisque le doute survenu après l'accomplissement d'une pratique cultuelle ne peut pas la remettre en cause.

Cela étant, si le doute en question est né pendant la prière, l'intéressé doit la recommencer. S'il l'a éprouvé après la fin de la prière, il est sans effet et sa prière reste valide.

La preuve que la prononciation du takbir inaugural est un pilier de la prière consiste dans un hadith rapporté par al-Boukhari (n° 757) et par Mouslim (397) et portant sur le cas d'un fidèle qui avait mal prié (devant le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et auquel ce dernier avait dit : Reprends ta prière car tu n'as pas prié . Et puis, il poursuit : Quand tu veux entrer en prière, tu procèdes au takbir (dire Allahou Akbar) puis tu récites ce que tu peux réciter du Coran. Puis tu t'inclines posément puis tu te redresses complètement puis tu te prosternes bien puis tu te remets complètement assis et tu procèdes ainsi pour le reste de ta prière.

Il en est de même d'un hadith rapporté par Abou Dawoud (n° 61) et par at-Tirmidhi (n° 3) et par Ibn Madja (n° 275) selon lequel Ali a dit : « Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : La propreté (rituelle) constitue la clé de la prière ; le début de celle-ci est marquée par le takbir et sa fin par le taslim (salut final (déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud).

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « le Takbir inaugural est un pilier de la prière sans lequel elle ne saurait être valide. C'est notre opinion partagée par Malick, Ahmad et la majorité des ulémas anciens et contemporains. Ibn al-Moundhir et nos condisciples ont rapporté que Zouhri a dit : la seule intention d'entrer en prière suffit, même en l'absence du takbir . Selon Ibn al-Moundhir seul Zouhri a soutenu une telle opinion. Plus loin il dit : Nous avons dit que sans le takbir inaugural la prière reste invalide. Par conséquent, si l'imam ou celui qui prie derrière lui l'omettait expressément ou par inadvertance, leur prière serait caduque parce que ni le takbir précédent l'inclinaison ni un autre ne pourrait en tenir lieu. Telle est notre opinion partagée par Abou Hanifa, par Malick, par Ahmad, par Dawoud et par la majorité . Voir al-madjmou, 3/250. Celui qui doute d'avoir prononcé ledit takbir doit considérer qu'il ne la pas fait.

Cheikh Ibn Baz dit : « Celui qui a oublié de prononcer le takbir inaugural ou doute de l'avoir fait doit le faire tout de suite avant de s'adapter aux gestes de l'imam. S'il fait le takbir après la première rak'a de la prière de l'imam, il doit considérer qu'il a raté cette rakaa et devra procéder à son rattrapage après la fin de la prière dirigée par l'imam. S'il a procédé au takbir raté alors que l'imam se trouve en sa troisième rakaa, il a alors raté deux rakaa et devra les rattraper après la fin de la prière de l'imam. Ceci s'applique à celui qui n'est pas en proie à des instigations (sataniques). Car celui qui est en bute à de telles instigations doit retenir qu'il a prononcé le takbir en début de prière et ne procéder à aucune réparation pour bien contrarier Satan et résister à ses intrigues.

Fatawas de Cheikh Ibn Baz, 11/275.

Si le doute survient après la prière, il ne doit pas être considéré.

Ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : Si, après avoir accompli la prière ou une autre pratique cultuelle quelconque, le fidèle doute d'avoir omis une partie fondamentale, il ne doit pas tenir compte de son doute . Extrait des Al-Qawaïd, p. 340. Voir la réponse à la question n° 211.